



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°1

Lot n° : 8	Intitulé : REVETEMENTS DE SOLS
------------	--------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

**CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)**

**19 impasse Denis Papin**

**73100 GRESY SUR AIX**

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 29 mai 2024

OCTOBRE 2025

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY  
197, Grande Rue  
74 930 – REIGNIER-ESERY  
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com) Personne habilitée  
à signer le marché : **Le Maire**

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)  
19 impasse Denis Papin  
73100 GRESY SUR AIX

## Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 8	Intitulé : REVETEMENTS DE SOLS
------------	--------------------------------

## Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 124 506,25 €HT  
TVA (20%) : 24 901,25 €  
Montant TTC : 149 407,50 € TTC

Montant du marché :	124 506,25 €HT	Initial
---------------------	----------------	---------

## Article 5 – Objet de l'avenant n°1

Pour mémoire, il était prévue des barrières anti-humidité au lot 14 pour tous les revêtements de sols souples. Cette prestation a été retirée de ce lot pour le transférer sur les lots 12 et 8.

Le retrait de cette prestation du lot 14 a fait l'objet d'un avenant en moins-value de 33 253 € HT.

Le transfert de la prestation au lot 12 pour les sols sportifs a fait l'objet d'un avenant en plus-value de 11 009 € HT.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le transfert des barrières anti-humidité pour tous les sols autres que sportifs au lot 8.

La plus-value est de 15 575,28 € HT.

Le transfert de cette prestation du lot 14 aux lots 12 et 8 représente au global une moins-value de 6 668,72 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

## Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°1

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	15 575,28	3 115,06	18 690,34
Moins-values			

<b>Montant de l'avenant n°1</b>	<b>15 575,28</b>	<b>3 115,06</b>	<b>18 690,34</b>
<b>Evolution du montant du marché</b>	<b>+12,51%</b>		
<b>Variation cumulée du marché</b>	<b>+12,51 %</b>		

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°1

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial	124 506,25	24 901,25	149 407,50
Montant de l'avenant n°1	15 575,28	3 115,06	18 690,34

<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>140 081,53</b>	<b>28 016,31</b>	<b>168 097,84</b>
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°1

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

## Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

## Article 10 – Annexes à l'avenant n°1

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 08-01

## Article 11 - Signature du titulaire du marché

A .....

le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....